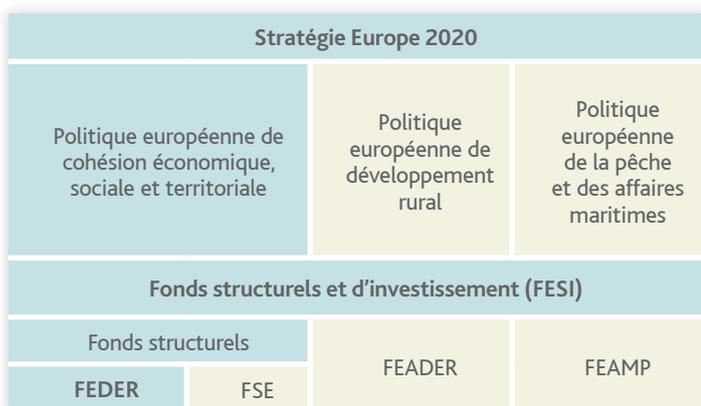


LA COOPÉRATION TERRITORIALE EUROPÉENNE 2014-2020 EN FRANCE



LA COOPÉRATION TERRITORIALE EUROPÉENNE DANS LES RÈGLEMENTS EUROPÉENS



Instrument de la politique européenne de cohésion économique, sociale et territoriale, le **fonds européen de développement régional (FEDER)** a pour vocation de renforcer la cohésion économique et sociale dans l'Union européenne en corrigeant les déséquilibres entre ses régions.

Le budget européen consacré à la politique de cohésion économique, sociale et territoriale répond à deux objectifs :

- **l'investissement pour la croissance et l'emploi**, en vue de consolider le marché du travail et les économies régionales,
- la **coopération territoriale européenne**, qui vise à soutenir la cohésion dans l'Union européenne grâce à la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale.

Le FEDER est le seul fonds soutenant les programmes mis en œuvre dans le cadre de l'objectif de coopération territoriale européenne (CTE).

La collaboration entre Etats membres est au cœur de la logique de construction et de mise en œuvre des programmes et projets de coopération territoriale européenne, qui répondent aux **objectifs** de :



trouver des solutions communes à des enjeux communs au-delà des frontières

ET



favoriser ainsi la création de partenariats entre acteurs publics et/ou privés de plusieurs pays

POUR



mieux répondre aux besoins partagés des populations et des entreprises de régions frontalières ou de larges espaces géographiques

AFIN



d'améliorer la qualité de vie des citoyens de l'Union européenne

ET



de renforcer le sentiment de citoyenneté européenne.

Les programmes de CTE couvrent l'ensemble du territoire métropolitain et d'Outre-Mer français et offrent ainsi des possibilités de coopération à tous nos concitoyens.

LA COOPÉRATION TERRITORIALE EUROPÉENNE : MONTANTS ET PROGRAMMES

Sur les **351,8 milliards d'€** de la politique de cohésion destinés aux régions et villes d'Europe durant la période 2014-2020, près de **8,9 milliards d'€** sont alloués à la coopération territoriale européenne, dont **3,021 milliards d'€** pour des programmes impliquant la France.

Sur la période 2014-2020, la France participe à **23 programmes de CTE** :

- **9 programmes transfrontaliers** pour la réalisation, en métropole, de projets communs associant des partenaires de part et d'autre d'une frontière terrestre ou maritime commune,
- **5 programmes transnationaux** favorisant le développement territorial et la résolution de problèmes communs affectant de vastes zones du territoire de l'Union européenne,
- **5 programmes, têtes de pont de l'Union européenne aux confins de la planète, pour l'Outre-Mer.** Deux d'entre eux (Saint-Martin et Mayotte) sont strictement transfrontaliers, les trois autres (Océan indien, Caraïbes et Amazonie) associent une coopération de proximité transfrontalière et une coopération à une échelle beaucoup plus vaste de plusieurs continents,
- **4 programmes pan européens** (INTERREG EUROPE, URBACT, ESPON, INTERACT) permettent de travailler et coopérer à l'échelle de toute l'Union européenne par la mise en réseau, les échanges d'expériences et de bonnes pratiques entre tous les pays de l'Union.

Obligations réglementaires

Les programmes de coopération territoriale européenne peuvent intervenir sur les 11 objectifs thématiques définis dans les règlements européens. 80% de leur enveloppe sera concentrée sur au maximum 4 objectifs thématiques.

Les objectifs thématiques majoritairement retenus, portent sur la recherche, le développement technologique, l'innovation (objectif thématique 1), la compétitivité des PME (objectif thématique 3), la transition énergétique (objectif thématique 4), l'éducation et la formation (objectif thématique 10), et l'emploi (objectif thématique 8).

Coopération territoriale européenne 2014-2020
En millions d'€ FEDER

Volet transfrontalier	Volet transnational	Volet Outre-mer	Volet interrégional
1,523	983,9	168,4	514,3

Parmi les 23 programmes auxquels la France participe, **13 sont gérés par une autorité de gestion française**, qui peut être :

- un conseil régional (Nord-Pas de Calais, Rhône-Alpes),
- le Commissariat général à l'Egalité des territoires (CGET) pour le programme URBACT.

Par ailleurs, afin de représenter les intérêts français au sein de chaque programme auquel elle participe, la France a fait le choix d'identifier une **autorité nationale** qui coordonne la position française.

TERRITORIALE EUROPÉENNE 2014-2020 EN FRANCE

Programmes transfrontaliers, transnationaux et interrégionaux de coopération territoriale européenne	Autorité de gestion	Montant en millions d'€
EN METROPOLE		
COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE		
France-Espagne-Andorre	Concorsio CTP (Espagne)	189,34
France-Italie Maritime	Toscane (Italie)	169,7
France-Suisse	Région Franche-Comté	65,89
Rhin-Supérieur	Région Alsace	109,7
Grande-Région	GECT	139,8
Alcotra (France-Italie)	Région Rhône-Alpes	198,88
Deux Mers	Région Nord-Pas de Calais	256,65
France-Wallonie-Flandres	WBI (Belgique)	169,98
Manche	County Council Norfolk (Grande-Bretagne)	223,05
COOPÉRATION TRANSNATIONALE		
Sud-Ouest Européen	Gouvernement Cantabrique	106,81
MED L'Europe en Méditerranée	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	224,32
Espace Alpin	Government Office of the Land Salzburg (Autriche)	116,64
Europe du Nord-Ouest	Région Nord-Pas de Calais	396,13
Espace Atlantique	CCDR Norte (Portugal)	140
EN OUTRE-MER		
Amazonie (volet transnational)	Région Guyane	18,9
Amazonie (volet transfrontalier)	Région Guyane	
Océan Indien : Réunion / Maurice (volet transfrontalier)	Région Réunion	63,16
Océan Indien (volet transnational)	Région Réunion	
Caraïbes (volet transfrontalier)	Région Guadeloupe	64,29
Caraïbes (volet transnational)	Région Guadeloupe	
Saint-Martin	Préfet de la Guadeloupe	10
Mayotte	Préfet de La Réunion	12,03
COOPÉRATION INTERRÉGIONALE		
INTERREG Europe	Région Nord-Pas de Calais	359,33
URBACT	Commissariat général à l'Egalité des territoires (CGET)	74,3
INTERACT	Région autonome de Bratislava	39,3
ESPON	Ministère du Développement Durable et des Infrastructures du Grand Duché de Luxembourg	41,38

LA COOPÉRATION TERRITORIALE EUROPÉENNE À TRAVERS LE MONDE



Contacts

Autorité nationale de coordination des fonds européens structurels et d'investissement :

Commissariat général à l'Égalité des territoires

Autorité nationale coordinatrice pour le FEDER : Commissariat général à
l'Égalité des territoires

www.cget.gouv.fr

Point d'entrée pour tous les programmes :

Secrétariats conjoints des programmes :

[www.europe-en-france.gouv.fr/Des-programmes-pour-qui-pour-quoi/
Trouver-une-aide/Programmes-de-cooperation](http://www.europe-en-france.gouv.fr/Des-programmes-pour-qui-pour-quoi/Trouver-une-aide/Programmes-de-cooperation)

Pour en savoir plus

[www.europe-en-france.gouv.fr/Des-programmes-pour-qui-pour-quoi/
Trouver-une-aide/Programmes-de-cooperation](http://www.europe-en-france.gouv.fr/Des-programmes-pour-qui-pour-quoi/Trouver-une-aide/Programmes-de-cooperation)